

Réfutation de l'ambiguïté selon laquelle

La coalition avec les états du monde non-musulman contre Daech qui sont des gens de l'Islam dans la généralité est le huitième annulatif de l'Islam !

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit:

Le noble savant salafi Cheikh Mohammad bin 'Omar Bâzmoul – qu'Allah le préserve– réfute cette ambiguïté en disant :

"Je dis : Au contraire, cette coalition avec les pays non-musulmans afin de tuer Daech n'est pas une mécréance mais une coalition légiférée.

Ne vois-tu pas que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dit :

"J'ai été invité à un serment dans la période préislamique, si j'étais invité à ce serment aujourd'hui je répondrais".

Ou comme il a dit صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ.

Et c'est la coalition d'Al-Foudoul¹ afin de secourir le faible et d'empêcher l'opresseur (de commettre son oppression) et cela était à la période préislamique.

Et donc le Messenger d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ établit par cela l'autorisation de se coaliser avec le non-musulman afin d'empêcher l'opresseur (de commettre son oppression) et d'empêcher son mal de toucher les musulmans.

Et ceux-là (Daech) ont défiguré l'image de l'Islam et ont jugé licite le sang des musulmans et se sont rebellés contre leurs dirigeants et ont ravagé sur Terre et donc ils font partie des Khawârij au sujet desquels le Messenger d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit :

"Si je les atteignais, je les exterminerais comme l'extermination de 'Âd (une nation détruite dans le passé)"².

Et donc ceux-là, doit-on s'abstenir de se coaliser avec les pays afin de repousser leur mal et leur corruption ?!

Si quelqu'un venait à dire :

"N'est-il pas qu'aider (mou'âwanah) les non-musulmans à tuer les musulmans est le huitième (*) annulatif parmi les annulatifs de l'Islam cités dans l'épître³ de l'imam Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb ?".

¹ N.d.t : En résumé : Des tribus de Qouraïch se sont réunies dans la maison de 'Abdoullâh bin Jad'ân At-Taymî et ont fait le serment et se sont coalisées sur le fait de ne pas trouver à la Mecque quelqu'un qui aurait subi une injustice parmi les gens de la Mecque ou autre sans qu'ils ne remédient pour lui à cette injustice. Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ assista à ce serment. Voir : <http://ar.miraath.net/fawaid/8485>

² N.d.t: C'est-à-dire chacun d'entre eux jusqu'à ce qu'il n'en reste plus aucun comme cela a été expliqué par le savant classique Ibn Hajar.

La réponse est donc :

Ce n'est pas le huitième annulatif dans l'épître de l'imam mais de plus (cet annulatif) est moudhâharah des non-musulmans et les aider à tuer les musulmans.

Et le sens de cela est : assister les non-musulmans et les aider et les secourir en raison de leur religion et de leur croyance jusqu'à ce que l'individu devienne un protecteur et un soutien pour eux même dans le meurtre des musulmans il s'entraide avec eux en cela et donc s'il commet cela il aura commis un annulatif de l'Islam.

Quant au fait de seulement les aider ce n'est pas un annulatif de l'Islam.

Et la situation est que ce qui arrive aujourd'hui ne fait pas partie de cela à la base comme nous l'avons établi précédemment.

Qu'Allah facilite à tous ce qu'Il aime et ce dont Il est satisfait".

Source :

<https://www.facebook.com/mohammadbazmool/posts/6970651704119>

72

³ N.d.t : Voici le lien de la traduction complète de l'explication de cette épître par Cheikh Moḥammad bin 'Omar Bâzmoul –qu'Allah le préserve- lui-même en audios et pdfs : <http://www.spfbirmingham.com/index.php/audio-ecouter-les-cours/aqidah-et-manhaj-croyance-et-methodologie/15-explication-des-annulatifs-de-l-islam.html>

(*) Voici l'explication détaillée de ce huitième annulatif de l'Islam par le noble Cheikh Mohammad bin 'Omar Bâzmoul –qu'Allah le préserve– lui-même :

" Le huitième annulatif :

Soutenir les associateurs et les aider contre les musulmans :

L'auteur –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

"Le huitième :

Soutenir les associateurs et les aider contre les musulmans et la preuve de cela est la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) : **"Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes"**⁴.

Explication :

Le huitième annulatif parmi les annulatifs de l'Islam est celui qui est connu comme étant l'affaire de Mouwâlat al-kouffâr.

Et il est connu que l'Islam est : La soumission à Allah par l'Unicité et la soumission à Allah par l'obéissance et se désavouer de l'association (à Allah) et de ses gens.

Et dit d'une autre manière : C'est la soumission à Allah par l'Unicité et la soumission à Allah par l'obéissance et al-mouwâlât envers les musulmans et l'inimitié et l'aversion envers les associateurs.

Donc, la concrétisation du fait de s'écarter de cet annulatif est un fondement parmi les fondements de l'Islam car fait partie de l'Islam de se désavouer de la mécréance et des mécréants ainsi que de l'association

⁴ Sourate Al-Mâidah v.51.

et des associateurs et donc en se basant sur cela : le fait de soutenir et d'aider les mécréants fait partie de ce qui s'oppose aux fondements de l'Islam et c'est pour cela que c'est l'un des annulateurs de l'Islam.

Et la question est : Quel est le sens d'al-mouwâlât ?

La base du mot Al-mouwâlât dans la langue Arabe vient d'Al-walâ et son sens est : l'amour et le secours (ou assistance, aide).

Tu dis : "*Je suis le walî d'untel*", c'est-à-dire : je l'aime et je lui porte secours.

Et tu dis : "*Untel est le walî d'untel*", c'est-à-dire qu'il l'aime et lui porte secours.

Et le contraire d'Al-mouwâlât c'est le désaveu (al-barâ) et l'inimitié et l'aversion (al-mou'âdât) et l'exécration (al-kourh) et la haine (al-baghdâ).

Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : **"La bonne action et la mauvaise ne sont pas pareilles. Repousse (le mal) par ce qui est meilleur; et voilà que celui avec qui tu avais une animosité devient tel un ami chaleureux"**⁵.

Et le musulman aime les musulmans et déteste les mécréants et Allah est le Protecteur des croyants tandis que les mécréants n'ont pas de protecteur.

Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : **"C'est qu'Allah est vraiment le Protecteur de ceux qui ont cru; tandis que les mécréants n'ont pas de protecteur"**⁶.

Et Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : **"Certes les hommes les plus dignes de se réclamer d'Abraham, sont**

⁵ Sourate Foussilat v.34.

⁶ Sourate Mohammd v.11.

ceux qui l'ont suivi, ainsi que ce Prophète-ci, et ceux qui ont la Foi. Et Allah est l'allié des croyants"⁷.

Et les mécréants sont des alliés les uns des autres et leur allié est le Tâghout.

Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : "**Allah est le défenseur de ceux qui ont la Foi: Il les fait sortir des ténèbres à la lumière. Quant à ceux qui ne croient pas, ils ont pour défenseurs les Tâghout, qui les font sortir de la lumière aux ténèbres. Voilà les gens du Feu, où ils demeurent éternellement"**⁸.

Et Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : "**Ils ne te seront d'aucune utilité vis-à-vis d'Allah. Les injustes sont vraiment alliés les uns des autres; tandis qu'Allah est le Protecteur des pieux"**⁹.

La deuxième question : Est-ce que tout amour ou toute aide pour un mécréant relève de la mécréance qui fait sortir de la Religion ?

La Réponse :

Nous trouvons que le Noble Coran a cité qu'il s'est passé différents types d'amour envers les mécréants sans qu'il ne juge ceux qui ont eu cet amour qu'ils font partie des mécréants et (sans qu'il ne juge) qu'ils ont mécru en raison de cet amour.

Et donc par exemple nous trouvons un verset dans le Noble Coran qui dit que le Messager d'Allah ﷺ aimait que quelqu'un parmi les

⁷ Sourate Âli 'Imrân v.68.

⁸ Sourate Al-Baqarah v.257.

⁹ Sourate Al-Jâthiyyah v.19.

mécréants se convertisse à l'islam : (la traduction du sens du verset est) :
"Tu [Mohammad] ne diriges pas celui que tu aimes: mais c'est Allah qui guide qui Il veut. Il connaît mieux cependant les bien-guidés"¹⁰.

At-Tabarî –qu'Allah lui fasse miséricorde– a dit dans son exégèse de ce verset : "*Allah Le Très-Haut dit à Son Prophète ﷺ : "Tu" Ô Mohammad ! " ne diriges pas celui que tu aimes" sa guidance "mais c'est Allah qui guide qui Il veut" guider parmi Ses créatures en lui facilitant la Foi en Lui et en Son Messenger.*

Et s'il était dit que le sens de cela est "Tu ne diriges pas celui que tu aimes en raison de son lien de parenté envers toi mais c'est Allah qui guide qui Il veut" ce serait un avis.

"Il connaît mieux cependant les bien-guidés" : Allah dit : *Et Allah est plus Savant de celui au sujet duquel Il a su précédemment dans Sa Science qu'il sera dirigé vers la guidée et c'est celui qu'Allah guide et qu'Il dirige et pour lequel Il facilite (cela)*". Fin de citation¹¹.

Al-Baghawî –qu'Allah lui fasse miséricorde– a dit : "*La parole du Très-Haut (dont la traduction du sens est) : "Tu ne diriges pas celui que tu aimes" : c'est-à-dire : celui que tu aimes qu'il soit guidé. Et il a été dit : "Celui que tu aimes en raison du lien de parenté" : "Mais c'est Allah qui guide qui Il veut"*".

Moujâhid a dit ainsi que Mouqâtil : "*Celui pour lequel la guidance a été prédestinée. Il (le verset) fut révélé au sujet d'Abou Tâlib à qui le Prophète ﷺ a dit : "Dis "Lâ ilâha illa Allah", et je témoignerai pour toi avec cette parole le Jour du Jugement Dernier"*".

¹⁰ Sourate Al-Qasâs v.56.

¹¹ L'Exégèse d'At-Tabarî : Jâmi' Al-Bayân v. 19 p.598 aux éditions Ar-Risâlah.

Il répondit : *"Si ce n'était que Qouraïch va me dénigrer et qu'ils disent "C'est l'angoisse qui l'a poussé à dire cela !", je t'aurais réjoui par cette parole". Et donc Allah Le Très-Haut révéla ce verset"*. Fin de citation¹².

Ibn Sa'dî –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit dans son exégèse de ce verset : *"Allah Le Très-Haut informe que tu –Ô Mohammad !– et autre que toi en premier– n'es pas capable de guider qui que ce soit et ce même s'il fait partie des gens les plus aimés par toi car cela n'est pas quelque chose dont les gens sont capables et c'est la guidée de facilitation (at-tawfiq) et de création de la Foi dans le cœur mais cela n'est que dans la Main d'Allah : Il guide qui Il veut et Il est plus Savant de qui est bon pour la guidée et donc le guide et celui qui n'est pas bon pour la guidée et donc le fait rester dans son égarement"*. Fin de citation¹³.

Ce verset est donc bien sur le fait que le Messager d'Allah ﷺ, comme cela est indiqué par la raison pour laquelle ce verset a été révélé, aimait que son oncle Abou Tâlib se convertisse à l'Islam et donc il y a un amour envers son oncle Abou Tâlib pour qu'il se convertisse à l'Islam et donc c'est un amour du Messager d'Allah ﷺ envers cet associateur avec le but qu'il se convertisse à l'Islam et si c'était que toute forme d'amour pour un mécréant a pour sens l'absence de désaveu envers la mécréance et ses gens, cela voudrait dire que le Messager ﷺ n'aurait pas concrétisé l'Islam !

Ceci indique donc que tout amour pour un mécréant ne fait pas nécessairement partie d'al-mouwâlât envers les mécréants qui fait sortir de la Religion.

¹² L'Exégèse d'Al-Baghawî v.6 p.215.

¹³ L'Exégèse d'Ibn Sa'dî v.1 p. 620 aux éditions Dâr Ar-Risâlah.

Et nous trouvons que le Noble Coran dit qu'il est licite pour le musulman de marier la (femme) chaste parmi les gens du Livre.

Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : "**Vous sont permises, aujourd'hui, les bonnes nourritures. Vous est permise la nourriture des gens du Livre, et votre propre nourriture leur est permise. (Vous sont permises) les femmes vertueuses d'entre les croyantes, et les femmes vertueuses d'entre les gens qui ont reçu le Livre avant vous, si vous leur donnez leur dote avec contrat de mariage, non en débauchés ni en preneurs d'amantes. Et quiconque abjure la Foi, alors vaine devient son action, et il sera dans l'Au-Delà, du nombre des perdants**"¹⁴.

Et il est connu que l'homme avec son épouse –en fonction de sa compagnie et en fonction du mariage et en fonction de ce qu'Allah a fait qu'entre l'homme et la femme il se passe– que l'homme a un amour et une affinité innées et naturelles que trouve l'homme avec son épouse et si toute forme d'amour pour un mécréant faisait partie de l'amour (al-mouwâlât) qui fait sortir de la Religion il y aurait alors dans le fait qu'il y a dans ce qu'Allah Le Très-Haut a permis en termes de permission de se marier avec les femmes parmi les gens du Livre une permission pour le musulman de tomber dans ce qui le fait sortir de l'Islam !

Ceci est donc une preuve que toute forme d'amour pour un mécréant ne fait pas nécessairement partie de l'amour qui fait sortir de la Religion.

Et nous avons trouvé dans la Sunnah Prophétique du Messenger d'Allah صلى الله عليه وسلم beaucoup de choses qui sont en apparence un type de mouwâlât.

¹⁴ Sourate Al-Mâidah v.5.

Exemple :

Tu trouves que le Messager d'Allah ﷺ se comportait avec les mécréants et les associateurs qui étaient à Médine –les juifs et les chrétiens et autres– avec un bon comportement.

Un juif l'avait invité à une ihâlatoun sanikhatoun¹⁵ et il a répondu à l'invitation.

D'après Anas : "**Qu'un juif a invité le Messager d'Allah ﷺ à (manger) un pain d'orge et une ihâlatoun sanikhatoun et il ﷺ répondit (à l'invitation)**"¹⁶.

Et il mourut ﷺ alors que son armure était en gage chez un juif.

D'après 'Âichah –qu'Allah l'agrée– qui dit : "**Le Messager d'Allah ﷺ mourut alors que son armure était en gage chez un juif pour trente Sâ' d'orge**"¹⁷.

Et une femme vint chez le Messager ﷺ et dit : "**Ô Messager d'Allah ! Ma mère qui est une associatrice m'a visité (elle vint à elle en visite de La Mecque à Médine), est-ce que je la traite bien ?**".

Il ﷺ répondit : "**Oui. Traite-la bien et sois bienfaitante envers elle.** (La traduction du sens de la parole d'Allah dit) : "**Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables. Allah vous défend seulement de prendre pour alliés ceux qui vous ont**

¹⁵ N.d.t Cheikh Mohammad bin Sâlih Al-'Othaymîn -qu'Allah lui fasse miséricorde- explique que c'est un morceau de graisse qui a changé et malodorant. Voir le quinzième volume d'Ach-charh al-moumti'.

¹⁶ Rapporté par Ahmad dans le Mousnad n°13207 v.20 p.424 aux éditions Ar-Risâlah. Et il a été jugé authentique selon les conditions de Mouslim par les correcteurs du Mousnad.

¹⁷ Rapporté Al-Boukhârî n°2916.

combattus pour la religion, chassés de vos demeures et ont aidé à votre expulsion. Et ceux qui les prennent pour alliés sont les injustes"

D'après Asmâ bint Abî Bakr –qu'Allah les agrée tous les deux– qu'elle a dit : **"Ma mère vint à moi désirant (que je lui donne de l'argent) à l'époque du pacte¹⁸ du Prophète ﷺ et je questionnai le Prophète ﷺ : Est-ce que je lui donne (de l'argent) ?"**

Il ﷺ répondit : **"Oui"**.

Ibn 'Ouyaynah dit : *"Allah révéla alors à son sujet (le verset dont la traduction du sens est) : **"Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion"***¹⁹.

D'après Anas –qu'Allah l'agrée– qu'il a dit : **"Il y avait un garçon juif qui servait le Prophète ﷺ et qui tomba malade et donc le Prophète ﷺ vint le visiter et s'assit à sa tête et lui dit : "Convertis-toi à l'Islam". Il (le garçon) regarda alors son père qui était auprès de lui qui lui dit : "Obéis à Abou Al-Qâsim". Et il se convertit à l'Islam. Le Prophète ﷺ sortit alors en disant : "Toutes les louanges reviennent à Allah Qui l'a sauvé de l'Enfer"**²⁰.

¹⁸ N.d.t : Le pacte avec Qouraïch qui avait pour sujet l'arrêt de la guerre. Ibn Hajar dit que ce qu'elle a voulu dire c'est que c'est durant la période entre Al-Houdaybiyyah et Al-Fath.

¹⁹ Rapporté par Al-Boukhârî n°5979 et Mouslim n°1003 et la formulation de Mouslim est : "D'après Asmâ bint Abî Bakr qu'elle a dit : "Ma mère vint à moi alors qu'elle était associatrice au temps du pacte avec Qouraïch qu'il (le Messager d'Allah ﷺ) avait conclu avec eux et donc je questionnai le Messager d'Allah ﷺ et je dis : "Ma mère m'est venue désirant (que je lui donne de l'argent), est-ce que je donne à mère ?". Il ﷺ répondit : "Oui, donne à ta mère".

²⁰ Rapporté par Al-Boukhârî n°1356.

Tous ces textes mettent en évidence que tout amour envers un mécréant n'est pas nécessairement une mécréance majeure qui fait sortir de la Religion.

Mais aussi, le fait de secourir un mécréant n'est pas toujours une mécréance qui fait sortir de la Religion ni une transgression du fondement de l'Islam au sujet de l'inimitié envers le mécréant et la haine envers lui et le fait de se désavouer de lui.

Regarde ce qui a précédé en termes de permission de marier les chastes parmi les femmes des gens du Livre : est-il permis au mari musulman de laisser son épouse parmi les gens du Livre livrée à celui qui s'en prend à elle ?!

Et regarde la parole d'Allah Le Très-Haut (dont la traduction du sens est) : **"Et Nous avons enjoint à l'homme de bien traiter ses père et mère, et si ceux-ci te forcent à M'associer, ce dont tu n'as aucun savoir, alors ne leur obéis pas. Vers Moi est votre retour, et alors Je vous informerai de ce que vous faisiez"**²¹.

Et Sa parole (dont la traduction du sens est) : **"Et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas; mais reste avec eux ici-bas de façon convenable. Et suis le sentier de celui qui se tourne vers Moi. Vers Moi, ensuite, est votre retour, et alors Je vous informerai de ce que vous faisiez"**²².

Donc, il a été commandé au musulman de se comporter de manière convenable et d'être bienfaisant envers ses parents et ce même s'ils sont tous deux des associateurs.

²¹ Sourate Al-'Ankabout v.8.

²² Sourate Louqmân v.15.

Il y a donc en cela une preuve que tout amour envers un mécréant n'est pas nécessairement une mécréance majeure qui fait sortir de la Religion au sinon cela voudrait dire qu'Allah nous ordonne ce qui nous fait sortir de la Religion !

Puis est-il permis au musulman s'il voit celui qui s'en prend à ses parents associateurs de les laisser livrés à lui ?!

Il n'y a aucun doute que l'Islam ordonne à leur fils de les secourir et d'empêcher qu'on s'en prenne à eux.

Et médite la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) : **"Ô les croyants! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. Pratiquez l'équité: cela est plus proche de la piété. Et craignez Allah. Car Allah est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites"**²³.

Et donc si tu vois un musulman s'en prendre de manière injuste à un mécréant mou'âhad²⁴, t'est-il permis de le laisser ?!

N'y a-t-il pas dans le verset ce qui t'appelle à chercher l'équité pour le mécréant et de secourir ton frère musulman en l'empêchant d'opprimer le mécréant mou'âhad ?!

Ce verset met en évidence que toute mouwâlat (amour et secours) pour un mécréant n'est pas nécessairement une mécréance majeure qui fait sortir de la Religion.

La troisième question : Qu'est-ce qui résulte de ce qui a précédé comme paroles ?

²³ Sourate Al-Mâidah v.8.

²⁴ N.d.t : Cheikh Ṣâlih Al-Fawzân –qu'Allah le préserve- le définit de la manière suivante : "Le mou'âhad c'est le mécréant avec lequel nous avons un pacte qu'il soit dans nos pays ou dans le sien, qu'il y ait donc un pacte entre nous et eux de mettre fin à la guerre et donc qu'il y ait entre eux et nous une trêve".

La réponse : Il résulte de ce qui a précédé comme paroles que :

Nous disons qu'al-mouwâlât envers les mécréants est divisée en deux catégories :

1. **La première catégorie** :

Une mouwâlât qui fait sortir de la Religion et c'est l'amour envers les mécréants et les secourir en raison de leur religion et de leur croyance (et donc celui qui aura commis cela) sera tombé dans al-mouwâlât qui fait sortir de la Religion.

Car tous les textes cités précédemment indiquent la présence d'un amour envers le mécréant ou un genre de bon comportement en apparence avec le mécréant et un genre d'aide en apparence mais qui ne fait pas sortir de l'Islam.

Cela indique donc que ce qui fait sortir de la Religion c'est al-mouwâlât envers les mécréants d'une manière dans laquelle il y a un amour pour leur religion ou un secours porté pour leur religion ; ceci est donc al-mouwâlât qui fait sortir de la Religion.

2. **La deuxième catégorie** :

C'est al-mouwâlât qui ne fait pas sortir de la Religion qui est de tomber dans al-mouwâlât en apparence sans que cela ne nécessite avec elle un amour envers la religion des mécréants ou un désir de victoire pour la religion des mécréants et c'est pour cela qu'Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : **"Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables. Allah vous défend seulement de prendre pour alliés ceux qui vous ont combattus pour la religion, chassés de vos demeures et ont aidé à votre**

expulsion. Et ceux qui les prennent pour alliés sont les injustes²⁵.

Mais de plus il y a un genre de mouwâlât apparente envers les mécréants qui est obligatoire comme al-mouwâlât du fils envers ses deux parents mécréants car il lui a été ordonné d'avoir la piété filiale et la bienfaisance envers les deux parents mécréants et associateurs alors que la piété filiale et la bienfaisance envers les deux parents font partie des obligations.

Et donc en se basant sur cela : si al-mouwâlât a pris place en fonction de ce qui est apparent sans que l'individu n'ait la croyance dans son cœur d'avoir de l'amour envers la religion des mécréants et de l'amour envers leur croyance ou le désir de secourir la religion des mécréants ou de secourir leur croyance alors cette mouwâlât ne fait pas sortir de la Religion.

La quatrième question : Est-ce que la deuxième catégorie de mouwâlât envers les mécréants, qui ne fait pas sortir de la Religion celui qui la possède, est à un seul (même) niveau dans les jugements légiférés ?

La réponse :

Non, la deuxième catégorie de mouwâlât qui est al-mouwâlât en apparence est de différents degrés :

- Elle est parfois licite²⁶ comme cela arrive au musulman de vendre et d'acheter et d'avoir des transactions avec les mécréants ou de se marier avec des femmes des gens du Livre

²⁵ Sourate Al-Moumtahinah v.8-9.

²⁶ N.d.t : Moubâhah.

- Et parfois elle est recommandée²⁷ comme al-mouwâlât en apparence envers le mécréant mou'âhad et le fait d'être bienfaisant envers lui par désir de l'appeler à l'Islam et de l'amener à accepter la vérité
- Et parfois elle est obligatoire²⁸ comme al-mouwâlât du musulman envers ses deux parents mécréants et comme al-mouwâlât du musulman envers le mécréant afin d'empêcher son mal et ses préjudices de toucher l'Islam et les musulmans
- Et parfois elle est illicite²⁹ et cela est dans l'imitation de ce qu'ont les mécréants en termes de coutumes qui leur sont spécifiques et il y a à ce sujet le hadîth du Messager d'Allah ﷺ qui dit : "**Quiconque imite un peuple fait partie d'eux**"³⁰.

Et les savants ont établi une règle qui définit l'imitation qui est illicite et interdite qui est : "Quiconque imite les mécréants dans ce qui fait partie de leurs spécificités".

Et donc quiconque imite les mécréants dans les choses qui sont du ressort des coutumes par ce qui fait partie de leurs spécificités aura alors commis un acte illicite mais ne sort pas de la Religion en raison de cet acte.

La cinquième question : Est-il possible que le musulman porte secours aux mécréants mais qu'il ne soit pas mécréant ?

La réponse :

²⁷ N.d.t : Moustahabbah.

²⁸ N.d.t: Wâjibah.

²⁹ N.d.t : Mouharramah.

³⁰ Rapporté par Ahmad dans Al-Mousnad n°5114 et Abou Dâoud n°4031. Jugé hasanoun sahih par Cheikh Al-Albânî dans Al-Irwâ n°1269.

Oui, il se peut qu'il arrive que le musulman donne une assistance guerrière aux mécréants mais qu'il ne soit pas mécréant en raison de cela.

Il a été rapporté d'après Ahmad dans Al-Mousnad d'après Dhou Mikhmar que le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : **"Vous allez faire la paix avec les Romains d'une paix caractérisée par la sécurité et vous allez eux et vous (ensemble) combattre un ennemi derrière eux et vous serez saufs et vous prendrez des butins puis vous arriverez à un pâturage avec un endroit surélevé et donc un homme parmi les Romains va s'y tenir debout et lever la croix et dire "C'est la croix qui a vaincu !", et donc un homme parmi les musulmans va se lever et le tuer et à ce moment les Romains vont trahir et les guerres auront lieu et ils se regrouperont contre vous et vous viendront sous quatre-vingt étendards, avec chaque étendard dix mille (hommes)"** ³¹.

Il y a dans ce hadîth l'affirmation du Message d'Allah صلى الله عليه وسلم qu'il va se passer pour la communauté de l'islam qu'il y aura un traité de paix avec Banou Al-Asfar qui sont les Romains et qu'à la suite de ce traité de paix nous combattons nous et eux.

C'est-à-dire que nous les aiderons contre un ennemi et donc cela est une aide (assistance) aux mécréants et le Message d'Allah صلى الله عليه وسلم ne l'a pas considérée comme faisant partie d'al-mouwâlât qui fait sortir de la Religion car il en a informé et si c'était faux ou pas permis ou pas correct ou que la communauté sortait en raison de cela du nom de l'islam, le Message d'Allah صلى الله عليه وسلم n'aurait pas fait la différence entre nous et eux.

³¹ Rapporté par Ahmad dans son Mousnad n°16826 et Abou Dâoud n°2767 et Ibn Mâjah n°4089 et jugé authentique par les correcteurs du Mousnad.

Et il y a à ce sujet le hadîth de Hâtib bnou Abî Balta'ah qu'Allah l'agrée :

D'après 'Oubaydoullâh bnou Abî Râfi' qu'il a dit : **"J'ai entendu Âlî – qu'Allah l'agrée– dire : "Le Messager d'Allah ﷺ m'a envoyé moi et Az-Zoubayr et Al-Miqdâd bnou Al-Aswad en disant : "Partez jusqu'à ce que vous arriviez à Rawdatou Khâkh³² car s'y trouve une femme qui voyage dans une litière qui a avec elle une lettre que vous prendrez d'elle".**

Nous sommes donc partis (de Médine vers Rawdatou Khâkh) nos chevaux nous emmenant avec rapidité jusqu'à ce que nous arrivions à Ar-Rawdah et voilà que nous étions arrivés auprès de la femme et nous lui avons dit : "Sors la lettre !".

Elle dit alors : " Je n'ai pas de lettre avec moi !".

Nous lui avons alors dit : "Tu vas certes sortir la lettre ou nous allons certes jeter les vêtements (qui sont sur toi) !".

Elle sortit alors la lettre de ses tresses et nous l'avons alors amenée au Messager d'Allah ﷺ et voilà que se trouvait (écrit) dans la lettre : "De la part de Hâtib bnou Abî Balta'ah à des gens parmi les associateurs parmi les gens de la Mecque les informant d'une affaire du Messager d'Allah ﷺ".

Le Messager d'Allah ﷺ dit alors : **"Ô Hâtib ! Qu'est-ce que c'est ?"**.

Il (Hâtib) dit : "Ô Messager d'Allah ! Ne te hâte pas à mon sujet (à me faire un reproche).

³² N.d.t : C'est un endroit entre la Mecque et Médine proche de Médine.

(Avant que je te clarifie la raison de la lettre qui est que) J'étais un individu qui n'a pas de lien de parenté (filiation) avec Qouraïch et un allié de Qouraïch et je ne faisais pas partie d'eux et ceux qui étaient avec toi parmi les Emigrés avaient des parents à la Mecque par lesquels ils protégeaient leur famille et leurs biens et donc j'ai désiré, si cela ne m'était pas possible en raison d'un lien de parenté avec eux, avoir un bienfait chez eux en raison duquel ils protègeraient mes proches et je ne l'ai pas fait par mécréance ni par apostasie ni par amour de la mécréance après l'Islam".

Le Messenger d'Allah ﷺ dit alors : **"Il vous a certes dit vrai !"**.

‘Omar dit alors : **"Ô Messenger d'Allah ! Laisse-moi trancher le cou de cet hypocrite !"**

Il ﷺ dit : **"Il a participé à la bataille de Badr et –le sais-tu?– Allah a certes regardé les gens de (la bataille de) Badr et a dit : "Faites-ce que vous voulez car Je vous ai pardonné"**.

Et il a rajouté dans une autre version du hadîth : **"Allah fit alors descendre le verset (dont la traduction du sens est) : "Ô vous qui avez cru! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi et le vôtre, leur offrant l'amitié, alors qu'ils ont nié ce qui vous est parvenu de la vérité. Ils expulsent le Messenger et vous-mêmes parce que vous croyez en Allah, votre Seigneur. Si vous êtes sortis pour lutter dans Mon chemin et pour rechercher Mon agrément, leur témoignerez-vous secrètement de l'amitié, alors que Je connais parfaitement ce que vous cachez et ce que vous divulguez? Et quiconque d'entre vous le fait s'égare de la droiture du sentier"**³³.

³³ Sourate Al-Moumtahinah v.1.

Et il y a différents points liés à ce hadîth :

1. **Le premier :**

Il y a dans ce hadîth que celui qui dit une parole ou fait une action qui comporte soit de la mécréance soit autre chose (que de la mécréance) qu'on ne le juge pas mécréant tant que n'on ne lui demande pas une explication et que l'on n'a pas appris au sujet de sa situation. Et le témoin argumentatif est que le Messenger d'Allah صلى الله عليه وسلم a questionné Hâtib au sujet de ce qui a émané de lui et il صلى الله عليه وسلم a dit : "Ô Hâtib ! Qu'est-ce que cela ?".

Et cela est indiqué par le fait que le Messenger d'Allah صلى الله عليه وسلم lorsqu'a émané de certains Compagnons de la moquerie envers Allah et Ses versets et Son Messenger صلى الله عليه وسلم et que ce qui avait émané d'eux ne comportait que de la mécréance, il n'a pas accepté d'eux leurs excuses et il se mit à leur répéter la parole d'Allah Le Très-Haut (dont la traduction du sens est) : "**Ne vous excusez pas: vous avez bel et bien rejeté la Foi après avoir cru**"³⁴. Alors que dans le récit de Hâtib il صلى الله عليه وسلم l'a questionné : "Ô Hâtib ! Qu'est-ce que cela ?".

2. **Le deuxième point :**

Il y a dans ce hadîth qu'aider les mécréants n'est pas dans tous les cas une mécréance majeure qui fait sortir de la Religion et l'explication de cela est qu'il y a dans le fait de transmettre des informations des musulmans aux mécréants –et c'est ce qui a émané de Hâtib qu'Allah l'a agréé– une aide aux mécréants et malgré cela le Messenger d'Allah صلى الله عليه وسلم n'a pas jugé Hâtib mécréant et il l'a questionné **et c'est pour cela que les savants ont donné comme règle pour l'amour et l'aide (assistance, secours) aux mécréants qui font sortir de la Religion**

³⁴ Sourate At-Tawbah v.66.

que c'est lorsque cela émane en raison d'un amour envers la religion des mécréants et d'une aide en raison de leur religion et ce n'est pas que l'amour ou l'aide aux mécréants dans l'absolu sont tels quels.

3. Le troisième point :

Si cette excuse de la part de Hâtib bnou Abî Balta'ah n'était pas acceptée et n'était pas la cause de laquelle dépend l'absence de jugement de mécréance, le Messager d'Allah ﷺ ne l'aurait pas approuvée car le Messager d'Allah ﷺ est préservé d'approuver quelque chose de faux.

Et il est connu que la Sunnah du Messager d'Allah ﷺ est : paroles, actions et approbations.

Et donc l'approbation du Messager d'Allah ﷺ envers Hâtib bnou Abî Balta'ah –qu'Allah l'agrée– au sujet de son excuse est une preuve que ce genre d'excuse est accepté et permis dans ce genre d'affaires parmi les affaires du ressort de la mécréance sinon le Messager d'Allah ﷺ ne l'aurait pas approuvée ; sinon cela impliquerait que le Messager d'Allah ﷺ l'approuve au sujet de quelque chose de faux.

Mais de plus le Messager d'Allah ﷺ a rajouté : "**Il vous a certes dit vrai !**".

Il y a en cela que, s'il s'excuse d'une action comme celle-ci par une chose qui ne revient pas à l'amour des mécréants et de leur religion et de leur croyance ni à un désir de victoire pour leur religion et leur croyance, cela est accepté de lui.

Et la raison de cela est que le Messager d'Allah ﷺ a accepté de Hâtib sa parole et le Messager d'Allah ﷺ a dit : "**Il vous a certes dit vrai !**".

S'il est dit : "Le Messager d'Allah ﷺ n'a accepté cela de Hâtib que car il a su sa véracité par la voie de la révélation [Et d'où pouvons-nous savoir après que la révélation ait cessé la véracité des intentions et des pensées intimes et qui peut les recommander et témoigner de cela pour nous après le Messager d'Allah ﷺ]?"³⁵.

La réponse est donc : Le fait que le Messager d'Allah ﷺ ait affirmé la véracité de Hâtib est spécifique à lui ﷺ car il l'a su par la voie de la révélation.

Quant à sa communauté après lui ﷺ, ils ne peuvent que juger en fonction de ce qui est apparent et l'accepter et donc quiconque nous présente une excuse similaire à cette excuse, son excuse est acceptée et nous confions son intention à Allah Le Très-Haut car nous ne connaissons pas l'Invisible et le Messager d'Allah ﷺ nous a ordonné d'accepter ce qui est apparent comme cela est indiqué par le hadîth d'Ousâmah bnou Zayd qui dit : "*Le Messager d'Allah ﷺ nous avait envoyés en expédition et nous arrivâmes à l'aube à Al-Houraqât de Jouhaynah ; j'ai rencontré un homme qui dit "Lâ ilâha illa Allâh" et je lui portai un coup de lance et je ressentis quelque chose en moi par rapport à cela et donc je le dit au Prophète ﷺ .*

Le Messager d'Allah ﷺ dit alors : Il a dit : "**Lâ ilâha illa Allâh**" et tu l'as tué ?".

Il dit : "Je dis : "**Ô Messager d'Allah ! Il n'a dit cela que par peur de l'arme**".

Il dit ﷺ : "**As-tu ouvert son cœur pour savoir son cœur l'a dite ou pas ?**"

³⁵ Ce qui est entre les [] fait partie de l'objection d'Al-Maqdisî (le takfirî) dans son livre "Millatou Ibrâhîm" p.144.

Il ne cessa de répéter cela à tel point que j'ai souhaité m'être converti à l'Islam ce jour-là."³⁶

Et donc on ne dit pas que la cause de l'acceptation de la parole de Hâtib par le Messager d'Allah ﷺ est qu'il a su qu'il était véridique par la voie de la révélation !

On ne dit pas cela !

Car le Messager d'Allah ﷺ ne se tait pas au sujet de quelque chose de faux et donc si le fait que Hâtib s'excuse par cette excuse était faux et n'avait aucun lieu d'être, le Messager d'Allah ﷺ l'aurait pas questionné au sujet de son excuse et n'aurait pas approuvé sa parole car la Sunnah du Messager d'Allah ﷺ est : **paroles, actions et approbations.**

Et ici l'approbation du Messager d'Allah ﷺ quant à la parole de Hâtib mais de plus le fait qu'il le questionne au sujet de ce qu'il a fait est une preuve sur le fait de se baser sur ce genre d'excuse et que c'est le mobile dans l'affaire.

Médite-donc cela !

Et s'il est dit : «La cause de l'acceptation de l'excuse de Hâtib est qu'il fait partie des gens de (la bataille) de Badr³⁷ et que cela ne se concrétise pas pour celui dont émane cette action aujourd'hui ?!".

La réponse est donc : Ceci n'est pas correct !

Si l'affaire qui avait émané de Hâtib ne comportait comme possibilité que la mécréance qui fait sortir de la Religion il n'aurait été utile en rien à Hâtib de faire partie des gens de Badr car l'association annule (toutes) les actions.

³⁶ Rapporté par Al-Boukhârî n°4296 et Mouslim n°96.

³⁷ C'est d'ailleurs ce qu'a dit Al-Maqdisî (le takfirî) dans son livre "Millatou Ibrâhîm" p.144.

4. Le quatrième point :

Il y a dans ce hadîth que l'exécution de l'espion revient au dirigeant.

Ne vois-tu pas que le Messager d'Allah ﷺ n'a rejeté le jugement d'exécuter Hâtib qu'en raison d'une barrière qui est que Hâtib fait partie des gens de Badr ?!

'Omar a dit : **"Ô Messager d'Allah ! Laisse-moi trancher le cou de cet hypocrite !"**.

Il ﷺ dit : **"Il a participé à la bataille de Badr et -le sais-tu ?- Allah a certes regardé les gens de (la bataille de) Badr et a dit : "Faites-ce que vous voulez car Je vous ai pardonné"**.

L'exécution de l'espion revient donc au dirigeant et s'il a quelque chose qui l'empêche de l'exécuter cela lui est permis.

Et il est à remarquer ici que le Noble Coran n'a pas retiré le nom de Foi à Hâtib lorsqu'il a cité son action et sa mouwâlât aux mécréants.

Allah a dit en raison de ce qui a émané de Hâtib³⁸ -qu'Allah l'agrée- (ce dont la traduction du sens est) : **"Ô vous qui avez cru! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi et le vôtre, leur offrant l'amitié, alors qu'ils ont nié ce qui vous est parvenu de la vérité. Ils expulsent le Messager et vous-mêmes parce que vous croyez en Allah, votre Seigneur. Si vous êtes sortis pour lutter dans Mon chemin et pour rechercher Mon agrément, leur témoignerez-vous secrètement de l'amitié, alors que Je connais parfaitement ce que vous cachez et ce que vous divulguez? Et quiconque d'entre vous le fait s'égare de la droiture du sentier"**³⁹.

³⁸ La preuve a précédé dans le hadîth de Hâtib que le verset est descendu en raison de ce qui a émané de lui.

³⁹ Sourate Al-Moumtahinah v.1.

Et les gens des quatre écoles juridiques n'ont pas jugé mécréant le musulman qui a espionné pour les mécréants et leur a rapporté une information des musulmans. Ils n'ont pas jugé qu'il a apostasié par cela juste en raison de cette action⁴⁰.

Et donc ceci est une preuve qu'il se peut qu'émane de la part d'un musulman une aide aux mécréants sans amour pour leur religion ni désir d'aide (secours, assistance) envers leur religion.

Al-mouwâlât envers les mécréants en raison de leur religion et de leur croyance est une mécréance majeure et un annulatif parmi les annulatifs de l'Islam ; tandis que si c'est pour autre chose que cela, elle tourne alors en fonction des cinq jugements légiférés comme vus précédemment.

Et voici pour toi des citations de paroles de gens de science qui appuient ce que je t'ai dit :

Ibn Taymiyyah –qu'Allah lui fasse miséricorde– a dit : *"Les branches de la Foi peuvent concorder en cas de force et ne pas concorder en cas de faiblesse et donc si ce qui se trouve dans le cœur se fortifie en termes de croyance et de connaissance et d'amour envers Allah et Son Messager ﷺ cela rend obligatoire la haine envers les ennemis d'Allah comme Allah a dit (ce dont la traduction du sens est) : **"S'ils croyaient en Allah, au Prophète et à ce qui lui a été descendu, ils ne prendraient pas ces mécréants pour alliés. Mais beaucoup d'entre eux sont pervers"***⁴¹.

*Et Il a dit (ce dont la traduction du sens est) : **"Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son***

⁴⁰ Voir leurs paroles dans "Al-mawsou'ah al-fiqhiyyah al-kouwaytiyyah" v.10 p.162-166 et v.16 p.314.

⁴¹ Sourate Al-Mâidah v.81.

Messenger, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu. Il a prescrit la Foi dans leurs cœurs et Il les a aidés de Son secours. Il les fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Allah les agréa et ils L'agréent. Ceux-là sont le parti d'Allah. Le parti d'Allah est celui de ceux qui réussissent^{#2}.

*Et il se peut qu'il arrive à un homme d'avoir une affection à leur égard en raison d'un lien de parenté ou pour un besoin et que donc cela soit un péché par lequel sa Foi diminue mais il n'est pas mécréant en raison de cela comme cela est arrivé à Hâtib bnou Abî Balta'ah lorsqu'il a écrit aux associateurs au sujet de certaines informations du Prophète ﷺ et Allah révéla à son sujet (ce dont la traduction du sens est) : "**Ô vous qui avez cru! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi et le vôtre**"*^{#3}.

*Et comme cela est arrivé à Sa'd bnou 'Oubâdah⁴⁴ lorsqu'il porta secours à Ibn Oubayy⁴⁵ lors de l'histoire de la calomnie lorsqu'il dit à Sa'd bnou Mou'adh⁴⁶ : "**Tu as menti par Allah ! Tu ne le tueras pas et tu n'es pas capable de le tuer !**". 'Aïchah dit : "**Il était un homme vertueux avant cela mais c'est l'esprit de clan qui l'a poussé**".*

*Et c'est en raison de cette ambiguïté que 'Omar a appelé Hâtib "hypocrite" et a dit : "**Ô Messager d'Allah ! Laisse-moi trancher le cou de cet hypocrite !**".*

*Il ﷺ dit alors : "**Il fait certes partie de ceux qui ont participé à (la bataille) de Badr**".*

⁴² Sourate Al-Moujâdilâh v.22.

⁴³ Sourate Al-Moumtahînah v.1.

⁴⁴ N.d.t : Le chef de la tribu d'Al-Khazraj.

⁴⁵ N.d.t : 'Abdoullâh bnou Oubayy bni Saloul la tête des hypocrites à Médine.

⁴⁶ N.d.t : Le chef de la tribu d'Al-Aws.

Et donc ‘Omar avait une interprétation dans le fait de l’appeler hypocrite en raison de l’ambiguïté qu’il avait commise.

*Et de même au sujet de la parole de Ousayd bnou Houdayr⁴⁷ à Sa’d bnou ‘Oubâdah : "**Par Allah ! Tu as menti ! Nous le tuerons certes ! Tu n’es qu’un hypocrite ! Tu défends les hypocrites**".*

Car cette parole est du même ressort.

*Et de même la parole de celui parmi les Compagnons qui dit au sujet de Mâlik bnou Ad-Dakhcham : "**hypocrite**".*

Qui a dit cela lorsqu’il a vu de lui un genre de fréquentation et d’affinité envers les hypocrites". Fin de citation d’Ibn Taymiyyah⁴⁸.

*Cheikh ‘Abdel-Latîf bin ‘Abdir-Rahmân bin Hasan bin Mohammad bin ‘Abdil-Wahhâb –qu’Allah lui fasse miséricorde– dit : "*Et médite le récit de Hâtib bin Abî Balta’ah et ce qu’il contient comme bénéfiques car il a émigré vers Allah et Son Messenger ﷺ et il a combattu dans Son sentier mais il a émané de lui qu’il a écrit le secret du Messenger d’Allah ﷺ aux associateurs de la Mecque les informant de l’affaire du Messenger d’Allah ﷺ et de son expédition afin de les combattre et cela afin qu’il obtienne par cela une faveur auprès d’eux qui est qu’ils protègent sa famille et ses biens se trouvant à la Mecque et donc la révélation descendit informant à son sujet alors qu’il avait donné le message à une femme qui l’avait caché dans ses cheveux et donc le Messenger d’Allah ﷺ envoya ‘Alî et Az-Zoubayr afin de trouver la femme et il les informa tous deux qu’ils la trouveraient à Rawdatou Khâkh et cela fut le cas.**

⁴⁷ N.d.t : Le fils de l’oncle paternel de Sa’d bnou Mou’âdh.

⁴⁸ Majmou’ Al-Fatâwâ d’Ibn Taymiyyah v.7 p.522-523.

Ils la menacèrent jusqu'à ce qu'elle sorte le message de ses tresses et ils le ramenèrent au Messager d'Allah ﷺ.

Il ﷺ appela donc Hâtib bin Abî Balta'ah et lui dit : **"Qu'est-ce que c'est ?"**.

Il dit : **"Ô Messager d'Allah ! Je n'ai pas mécru après ma Foi et je n'ai pas fait cela désirant quitter l'Islam mais je n'ai voulu qu'avoir une faveur auprès de ce peuple par laquelle je protégerais ma famille et mes biens"**.

Il ﷺ dit alors : **"Il vous a certes dit vrai. Laissez-le partir"**.

Et 'Omar demanda l'autorisation de le tuer en disant : "Laisse-moi trancher le cou de cet hypocrite".

Il ﷺ dit : **"Il a participé à la bataille de Badr et –le sais-tu ?– Allah a certes regardé les gens de (la bataille de) Badr et a dit : "Faites-ce que vous voulez car Je vous ai pardonné"**.

*Et il ﷺ dit (le verset dont la traduction du sens est): **"Ô vous qui avez cru! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi et le vôtre"**. Jusqu'à la fin des versets de sourate Al-Moumtahinah.*

*Et donc Hâtib entra dans le fait que cela s'adresse aux gens de Foi et il fut décrit par cet attribut (de Foi) et l'interdiction l'engloba par sa généralité et il a la spécificité de la raison (pour laquelle cela a été révélé) qui indique sa volonté alors qu'il y a dans le noble verset ce qui fait sentir que l'action de Hâtib est un genre de mouwâlât leur offrant l'amitié et que celui qui commet cela s'est égaré du droit chemin mais sa parole ﷺ **"Il vous a certes dit vrai. Laissez-le partir"** est apparente sur le fait qu'il n'a pas mécru en raison de cela car il croyait en Allah et en Son Messager ﷺ sans douter ni avoir de la défiance*

mais qu'il n'a fait cela que pour un objectif de ce Bas-Monde et s'il avait mécru il صلى الله عليه وسلم ne lui aurait pas dit : **"Laissez-le partir"**.

Et il ne doit pas être dit que sa parole صلى الله عليه وسلم : "Il a participé à la bataille de Badr et -le sais-tu ?- **Allah a certes regardé les gens de (la bataille de) Badr et a dit : "Faites-ce que vous voulez car Je vous ai pardonné"** est la barrière qui l'a empêché de le juger mécréant car nous disons que s'il avait mécru il ne resterait pas de ses bonnes actions ce qui empêche de subir la mécréance et ses jugements car la mécréance annule ce qui l'a précédée et ce en raison de la parole d'Allah Le Très-Haut (dont la traduction du sens est) : **"Et quiconque abjure la Foi, alors vaine devient son action"**⁴⁹.

Et Sa parole (dont la traduction du sens est) : **"Mais s'ils avaient donné à Allah des associés, alors, tout ce qu'ils auraient fait eût certainement été vain"**⁵⁰.

Et la mécréance annule les bonnes actions et la Foi et ce à l'unanimité et que donc cela ne soit pas pensé.

Quant à Sa parole (dont la traduction du sens est) : **"Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs."**⁵¹.

Et Sa parole (dont la traduction du sens est) : **"Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour Dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager"**⁵².

Et Sa parole (dont la traduction du sens est) : **"Ô les croyants! N'adoptez pas pour alliés ceux qui prennent en raillerie et jeu**

⁴⁹ Sourate Al-Mâidah v.5.

⁵⁰ Sourate Al-An'âm v.88.

⁵¹ Sourate Al-Mâidah v.51.

⁵² Sourate Al-Moujâdilâh v.22.

votre Religion, parmi ceux à qui le Livre fut donné avant vous et parmi les mécréants. Et craignez Allah si vous êtes croyants⁵³.

Cela a été expliqué par la Sunnah et elle l'a conditionné et restreint à al-mouwâlât absolue et générale.

Et la base d'al-mouwâlât est l'amour et l'aide et l'amitié et il y a en dessous de cela différents degrés et chaque péché a sa portion et sa part de menace et de blâme". Fin de citation⁵⁴.

Et il a été rapporté dans "At-tawdîh charh al-jâmi' as-sahîh" : "*Si quelqu'un venait à penser que son pardon صلى الله عليه وسلم n'était qu'en raison du fait qu'Allah lui a fait savoir sa véracité et qu'il n'est permis à personne après le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم de savoir cela, il aura alors pensé ce qui est une erreur car les jugements d'Allah au sujet de Ses serviteurs n'ont lieu qu'en fonction de ce qui apparaît d'eux et Allah a informé Son Prophète صلى الله عليه وسلم au sujet des hypocrites qui se trouvaient au milieu de leurs compagnons résidents et ayant pour croyance la mécréance et Il les a fait connaître à Son Messager صلى الله عليه وسلم un par un de manière spécifique puis ne lui a pas permis de les tuer ni de les faire captifs car ils montraient en apparence l'Islam par leurs langues. De même donc pour les jugements sur tout individu parmi les créatures d'Allah et c'est qu'il soit jugé en fonction de ce qui est apparent et pas de ce qui est intérieur (caché) et quelque chose de similaire a été rapporté des imams".* Fin de citation⁵⁵.

Et parmi ces imams –qu'Allah leur fasse miséricorde– il y a l'imam Ach-Châfi'î qui a dit en annotation du hadîth de Hâtib : "*Il y a dans ce*

⁵³ Sourate Al-Mâidah v.57.

⁵⁴ Ad-Dourar as-saniyyah fî al-ajwibati an-najdiyyah v.1 p.472-474.

⁵⁵ V.1 p.63 de la partie qui a été corrigée par Moḥammad Ilyâs Moḥammad Anwar pour obtenir le degré de maîtrise à l'Université de Oumm Al-Qourâ dans la section du Coran et de la Sunnah.

hadîth –avec ce que nous t’avons décrit– le délaissement du jugement en fonction des suppositions car comme il était probable que le message soit comme l’a dit Hâtib qui avait dit qu’il n’avait pas fait cela par doute au sujet de l’Islam mais qu’il l’avait fait pour protéger sa famille et qu’il est probable que cela soit une erreur mais pas un désir de quitter l’Islam et qu’il est probable que cela comporte le sens le plus mauvais, la parole fut alors sa parole à lui en ce qui concerne ce que comporte son action. Et le Messenger d’Allah ﷺ a jugé à son sujet qu’il ne l’a pas tué et il n’a pas utilisé à son sujet ce qui prédomine et personne n’a fait dans ce genre de choses plus important en termes d’apparence que cela car l’affaire du Messenger d’Allah ﷺ se distingue par son importance de tous les fils d’Adam après lui et donc si celui qui a informé les associateurs d’une affaire du Messenger d’Allah ﷺ alors que le Messenger d’Allah ﷺ voulait les surprendre et donc le Messenger d’Allah ﷺ l’a cru et ne lui a pas reproché ce qui arrive le plus souvent parmi les choses qui prennent place dans le for intérieur et que donc il a accepté cela, ceux qui viennent après lui sont dans des situations moindres que la sienne et plus en droit que soit accepté d’eux ce qui a été accepté de lui’.

Et il fut dit à Ach-Châfi’î : " Vois-tu si quelqu’un venait à dire : Le Messenger d’Allah ﷺ a dit : "Il a certes dit vrai". Et que donc il ne l’a laissé qu’en raison du fait qu’il savait qu’il était véridique car son action comportait soit la véracité soit autre chose".

Il lui serait alors répondu que : " Le Messenger d’Allah ﷺ a su que les hypocrites sont des menteurs et a préservé leur sang en raison de ce qui est apparent (d’eux) et donc si le Prophète ﷺ jugé au sujet de Hâtib par le fait qu’il savait sa véracité, alors son jugement envers les hypocrites aurait été de les tuer en raison du fait qu’il savait leur

mensonge mais au contraire il n'a jugé chacun des cas qu'en fonction de ce qui est apparent et il ﷺ a confié à Allah Le Très-Haut ce qu'il y a dans leur for intérieur et ce afin qu'un juge après lui ne délaisse pas un jugement à lui comme cela a été décrit parmi les défauts des gens de la période préislamique. Et tout ce au sujet duquel le Messager d'Allah ﷺ a jugé a valeur de généralité jusqu'à ce que soit rapporté de lui la preuve qu'il a voulu par cela un jugement spécifique ou du groupe des musulmans au sujet desquels il n'est pas possible à leur sujet qu'ils ignorent une sunnah du Messager d'Allah ﷺ ou que cela se trouve dans le Livre d'Allah Le Très-Haut". Fin de citation⁵⁶.

La sixième question :

Si al-mouwâlât est selon cette catégorisation, pourquoi alors le cheikh a cité de manière absolue le huitième annulatif comme étant al-mouwâlât et n'a pas conditionné sa parole ?

La réponse :

Le cheikh n'a pas dit sa parole de manière absolue au sujet de cet annulatif mais au contraire il l'a conditionnée et voici la formulation de sa parole qu'Allah lui fasse miséricorde :

"Le huitième :

Soutenir les associateurs et les aider contre les musulmans et la preuve de cela est la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) : **"Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes"**⁵⁷.

Regarde donc sa formulation : Il a dit : *"Soutenir les associateurs (Moudhâharat al-mouchrikîn) et les aider contre les musulmans"* puis il

⁵⁶ Al-Oumm v.4 p.250.

⁵⁷ Sourate Al-Mâidah v.51.

a cité comme preuve de cela la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) : **"Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés..."** et donc il a utilisé le mot "Moudhâharah" et n'a pas utilisé le mot "Mouwâlâh" alors que ce qui est opportun d'utiliser pour le verset qu'il a utilisé comme preuve c'est l'utilisation du mot "Mouwâlâh" et donc le fait qu'il ait renoncé –qu'Allah lui fasse miséricorde– d'utiliser le mot "Mouwâlâh" pour utiliser le mot "Moudhâharah" est afin d'indiquer qu'il ne veut pas dire n'importe quel genre de "Mouwâlâh" mais qu'il n'avait pour intention qu'al-mouwâlât dans laquelle celui qui prétend l'Islam est un soutien et un défenseur des mécréants qui prend leur place s'ils sont absents et fait leurs actions même en ce qui concerne le fait de tuer les musulmans et collabore avec eux à ce sujet jusqu'à ce qu'il soit identique à eux.

Et donc la formulation de l'auteur est conditionnée par l'indication du mot "Moudhâharah" à la place d'al-mouwâlât !

Et donc le huitième annulatif est pour lui Al-Moudhâharah qui est la première catégorie parmi les catégories d'al-mouwâlât et au sujet de laquelle celui qui la commet sort de la Religion et le sens voulu par le cheikh n'est pas al-mouwâlât dans l'absolu.

Et Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) : **"Tu n'espérais nullement que le Livre te serait révélé. Ceci n'a été que par une miséricorde de ton Seigneur. Ne sois donc jamais un soutien pour les infidèles"**⁵⁸.

Et Al-Baghawî –qu'Allah lui fasse miséricorde– a dit : *"Ne sois donc jamais un soutien pour les infidèles"* : C'est-à-dire un aide pour eux quant à leur religion.

⁵⁸ Sourate Al-Qasas v.86.

Mouqâtil a dit : "*Et cela lorsqu'il fut appelé à la religion de ses aïeux et donc Allah cita Ses bienfaits et lui interdit de les soutenir dans ce sur lequel ils sont*". Fin de citation⁵⁹".

Source :

<http://www.spfbirmingham.com/index.php/audio-ecouter-les-cours/aquidah-et-manhaj-croyance-et-methodologie/15-explication-des-annulatifs-de-l-islam.html>

Traduit par Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân Al-Maghribî.

Lundi 13 octobre 2014/Lundi 19 Dhul Al-Hijjah 1435.



www.spfbirmingham.com



@mehdimaghribi

⁵⁹ L'Exégèse de l'imam Al-Baghawî v.6 p.227.